

chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada ne s'appliqueront point à l'avenir aux secrétaires-trésoriers des commissaires d'écoles des dites cités ; et les dits secrétaires-trésoriers transmettront semi-annuellement, le premier de janvier et le premier de juillet, au Ministre de l'Instruction Publique un état des recettes et des dépenses des dits bureaux ; ils agiront sous les dits commissaires comme régisseurs et visiteurs des écoles, surveilleront la construction de toutes les maisons d'école qui seront construites par les dits commissaires, prendront les mesures propres à fournir aux dites écoles tout le matériel nécessaire et rendront tous les services qui seront requis d'eux et il leur sera alloué une commission n'excédant point trois pour cent sur les deniers reçus par eux, et n'excédant point en tout une somme annuelle de six cents piastres, le tout sujet à l'approbation du Ministre de l'Instruction Publique.

37. Les dits commissaires d'écoles des cités de Québec et de Montréal pourront posséder des biens immeubles à un montant illimité ; nonobstant toutes dispositions législatives à ce contraires.

38. Les mots " majorité religieuse " et " minorité religieuse " dans cet acte et dans toute autre acte en force dans cette province concernant l'instruction publique, voudra dire " la majorité ou la minorité catholique romaine ou protestante " suivant le cas.

39. La somme appropriée annuellement en vertu du chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada en aide aux municipalités pauvres sera à l'avenir de huit mille au lieu de quatre mille piastres, et pour cette fin, il sera ajouté et demeurera ajouté une somme de quatre mille piastres à l'allocation des écoles communes permanente et additionnelle, et aussi une somme égale à l'augmentation qui aura lieu en vertu de cet acte dans la part de la dite allocation revenant aux cités de Québec et de Montréal.

Société Littéraire et Historique.

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* :

La conférence sur les *Pages oubliées de notre histoire* donnée avant-hier par M. Faucher de St. Maurice dans les salles de la Société Littéraire et Historique de Québec a été un véritable succès. Parmi l'auditoire d'élite qui se pressait dans la salle et qui se composait presqu'entièrement de Canadiens-Français, on remarquait la présence de plusieurs membres du clergé.

À la suite de quelques mots d'introduction par M. J. M. Lemoine qui présidait cette séance, M. Faucher a pris la parole pour lire sa causerie, écrite dans ce style fleuri et pittoresque qui caractérise spécialement et rend si attrayantes les productions littéraires de notre jeune compatriote. Après avoir fait l'histoire des manuscrits importants publiés par la Société Littéraire et Historique depuis 1838, M. Faucher a fait appel aux amis des sciences pour solliciter leur appui afin d'augmenter la précieuse collection des manuscrits que possède la Société. En terminant, il s'est adressé à la jeunesse canadienne pour la mettre en garde contre la doctrine funeste de la libre pensée et contre toute idée d'annexion aux Etats-Unis.

La séance s'est terminée par des remarques très-opportunes, faites par M. Lemoine sur l'étude intéressante que venait de lire M. Faucher, et des éloges bien mérités.

Petite Revue Mensuelle

Ce mois-ci, notre chronique menace de devenir une revue parlementaire ou plutôt une revue des Parlements. Que dire autre chose ? ouvrez les journaux de tous les pays : les plus grands comme les plus petits vous présentent invariablement en tête de leurs colonnes le titre pompeux de Revue Parlementaire. C'est à peine si vous en trouverez une seule consacrée aux grandes nouvelles, soit étrangères, comme une lettre de Garibaldi aux Espagnols, ou de Victor Hugo aux Italiens, soit locales, comme le rapport circonstancié d'une course en vélocipède. Pour nous, comme nous n'avons pour le moment, du dehors, rien de cette valeur, et qu'il ne siérait peut-être pas à notre gravité habituelle de faire ici l'histoire du vélocipède et de ses progrès, nous nous contenterons de donner un exposé des principales mesures qui ont été discutées dernièrement dans les Chambres de notre pays et dans celles de l'étranger.

Après une session de plus de deux mois, la Législature de Québec a été prorogée le cinq Avril. Près d'une centaine de Bills ont été sanctionnés par le Lieutenant Gouverneur. Parmi ces mesures, la loi d'éducation est sans contredit la plus importante, non-seulement à cause des principes qu'elle consacre, mais encore par les discussions qu'elle avait antérieurement soulevées dans le pays. La mesure semble avoir contenté tout le monde par la liberalité dont elle a fait preuve envers la minorité religieuse, sans léser les droits de la majorité. Nous donnons dans d'autres colonnes le texte même de la nouvelle loi précédé de quelques remarques. D'autres, mesures non moins importantes, comme celles qui pourvoient à la

création des sociétés de colonisation, et à la construction de chemins à lisses de bois et des chemins de fer, ont aussi été passées pendant cette session. Enfin par l'activité qui y a été déployée et par les intérêts engagés dans les questions qui y ont été discutées, la session qui vient de finir ne le cède en rien à aucune de celles qui ont précédé la Confédération. Notre chambre locale était à peine prorogée que la seconde session du Parlement Fédéral commençait à Ottawa. Sir John Young, le nouveau Gouverneur-Général, a ouvert les Chambres le quinze du courant au milieu d'une pompe et d'un éclat extraordinaire. Le discours du trône, que le Gouverneur-Général a prononcé en anglais et en français, est remarquable par son exorde où il félicite le Parlement " de l'aspect des affaires publiques intérieures et à l'étranger, de l'heureuse influence des conseils de paix entre les nations et des signes d'harmonies et de tranquillité si favorables au développement du commerce international et de l'industrie domestiques. " Franchement nous n'étions pas habitués à un langage aussi *international*, mais cela nous prouve que par la Confédération, nous avons grandi et que nous avons pris rang parmi les nations. Le discours du trône n'annonce pas un très grand nombre de mesures, en revanche ces mesures sont d'une très grande importance. Annexion du Territoire de la Baie d'Hudson et de Terreneuve, pacification de la Nouvelle-Ecosse, assimilation du droit criminel dans toutes les provinces du Canada, révision des lois d'élection, de faillite, de brevets d'invention et de banque : tel est en peu de mots le programme de la session. Aussi s'attend-on à ce qu'elle soit courte, mais bien remplie.

Sir G. E. Cartier et l'Hon. M. McDougall, de retour de leur mission en Angleterre, ont pris leurs sièges en Chambre au milieu d'applaudissements unanimes. Le succès qui a couronné les négociations au sujet de l'acquisition du Territoire de la Baie d'Hudson est dû à leur énergie et à leur activité ; aussi chacun s'est-il empressé de leur témoigner l'admiration et la reconnaissance qu'ils méritaient. La ville de Montréal surtout a fait à Sir G. E. Cartier une réception imposante et pleine d'enthousiasme.

Quant à la question du Nord Ouest, voici d'après la "Minerve" comment elle a été réglée à notre avantage. " Cette question du Nord Ouest a été décidée d'une manière singulièrement remarquable. Ceux qui demandaient un et deux millions ont été forcés de se contenter de trois cent mille louis, et chose remarquable, la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui aura à payer plus de £100,000 de droits sur les marchandises qu'elle importera aura à payer annuellement au Canada plus que l'intérêt représenté par le montant de £300,000. Elle importe aujourd'hui ses effets dans un de ses ports sans aucune charge quelconque. La Compagnie conserve, il est vrai, une étendue totale de terrains de 50,000 acres autour de chaque station ; mais nos ministres canadiens ont prévu que cette réserve qui ne pourra pas gêner la colonisation sur une étendue de 200,000,000 d'acres sera une resource de revenus pour les municipalités qui se formeront et qui auront le droit de se choisir un vingtième de la quantité de terrain que le gouvernement vendra, les délégués ayant compris qu'il importait considérablement que la Compagnie fut intéressée à promouvoir les intérêts de la colonisation. Du moment qu'elle aura à prendre possession de terrains en proportion de ce qui sera colonisé, elle aura à cœur de de seconder le Gouvernement dans son œuvre et même de faire des sacrifices dans ce sens. Enfin nous avons acquis ou nous sommes à même d'acquérir près de 200,000,000 d'acres de terre à trois quarts de cent de l'acre. Qui ne se sentirait fier d'un pareil résultat. "

Durant leur séjour en Angleterre, il a été donné à nos délégués d'assister à des séances du Parlement qui marqueront dans l'histoire du Royaume Uni. L'abolition de l'Eglise d'Irlande par le Parlement Anglais est un de ces faits qui fait époque non seulement dans l'histoire d'une nation, mais dans celle du monde politique tout entier. On le citera comme l'expression la plus marquée des idées libérales de notre siècle, pour constater le progrès de ces idées au milieu d'une nation qui les a longtemps repoussées. Coincidence remarquable, le jour que dans la Législature de notre Province la majorité catholique venait par le Bill de l'Instruction Publique légiférer de la manière la plus libérale à l'égard de la minorité protestante, ce même jour, les Chambres Anglaises, à l'aide d'une majorité protestante, reconnaissaient les droits si longtemps méconnus d'un pays catholique. Plusieurs journaux ont signalé cette circonstance. Le dénouement de la question était prévu du jour même que le résultat des élections fut connu, mais on ne pouvait peut-être pas prévoir une majorité aussi imposante que celle de 118 voix, et une discussion aussi vive et aussi éloquente, du côté du gouvernement surtout. Après M. Gladstone, le vrai héros de cette lutte parlementaire a été, sans contredit, M. Bright qui a entraîné les communes par sa forte et énergique éloquence, Mr. Disraeli, et après lui le ministre de l'intérieur du dernier cabinet, Mr. Gathorne Hardy ont vigoureusement repoussé la mesure ; mais il était évident qu'il se sentaient vaincus avant d'engager la lutte et qu'ils se battaient visiblement pour l'honneur. La victoire qu'a remportée le gouvernement n'est cependant pas définitive et il reste à savoir si à sa troisième lecture, le bill ne subira pas quelque changement, et si une fois voté par les Communes, il recevra le même accueil dans la Chambre des Lords. Mais le principe a triomphé et c'est un calme pour l'Irlande, et par là-même, un gage de sécurité et de force pour l'Angleterre.

Nos voisins ne montrent pas autant de sagesse. Le Sénat Américain vient de rejeter presqu'à l'unanimité le traité convenu entre Lord Clarendon et M. Revere Johnson au sujet des réclamations de l'Alabama. C'est Mr. Sumner qui a pris la parole en cette circonstance. Le traité, dit-il,